



NEWSLETTER N°6

Décembre 2016

L'Agence eSanté récompensée du Prix de la Qualité



Photo de tous les lauréats: Agence eSanté, Thyssenkrupp Ascenseurs Luxembourg S.à r.l., Lyreco et ONET Cleaning and Services

En date du 18 novembre 2016, l'Agence eSanté a obtenu la mention «*Sur la voie de l'Excellence*» du Prix Luxembourgeois de la Qualité et de l'Excellence (PLQE). Le PLQE est une initiative du Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité et l'Excellence soutenue par le Ministère de l'Economie, qui récompense chaque année des entreprises qui excellent en matière de management de la qualité.

Le Mouvement de la Qualité et de l'Excellence attribue deux types de prix : le *Prix de la qualité et de l'excellence* – qui représente la plus haute distinction

pour des entreprises soucieuses d'améliorer leurs processus, produits et services en vue d'une satisfaction client optimale - ainsi que *la mention «Sur la voie de l'excellence»*, qui récompense les organismes ayant démontré un bon niveau de Qualité dans tous les thèmes évalués. Le dossier de candidature des candidats concourants se construit autour d'une autoévaluation et est évalué par des évaluateurs bénévoles, qui par après décident sur les dossiers gagnants. Les lauréats sont alors dévoilés lors d'une soirée gala, qui a eu lieu cette année en date du 18 novembre, à la Chambre de commerce.



L'Agence eSanté a été récompensée par la mention «Sur la voie d'excellences » dans la catégorie petites entreprises. Son dossier a été retenu pour les points suivants, qui ont été caractérisés comme points forts :

- Connaissance du contexte, des enjeux, de l'environnement normatif et réglementaire et des parties prenantes ;
- Gestion et suivi opérationnel du portefeuille des projets de l'agence ;
- Organisation, responsabilisation et compétences des collaborateurs de l'Agence;
- Agilité de l'organisation ;
- Communication et relation étroite avec les divers clients et parties prenantes de l'agence ;
- Maîtrise des processus opérationnels et des infrastructures.

L'obtention de ce prix représente une belle récompense pour tous les efforts que les membres de l'équipe de l'Agence ont prestés les années passées pour réaliser tout ce qu'on a réussi à accomplir dans un si court laps de temps. En effet, tout compte fait l'Agence n'est opération-



L'équipe actuelle de l'Agence eSanté ayant contribué à l'obtention du Prix de la Qualité:

nelle que depuis septembre 2012, débutant avec une équipe de 5 personnes pour graduellement évoluer vers l'équipe qui est actuellement composée de 18 personnes. D'autre part on estime également que cette mention contribue favorablement au sentiment de confiance que nous cherchons à alimenter auprès des utilisateurs de nos services esanté. «Il est clair que cette mention nous motive à, là où nécessaire, améliorer ou approfondir nos processus de gestion existants, et à développer de nouveaux instruments de gestion de qualité pour encore mieux servir nos «clients» tant externes qu'internes », a spécifié notre directeur général Hervé Barge à ce propos. «L'obtention de ce prix nous incite également à développer davantage d'aspects d'une politique RSE». ■



Etat des lieux sur le nouveau dispositif « Médecin référent »

Qu'est-ce que le médecin référent et quelles sont ses missions?

La notion de « Médecin référent » (MR) exprime le choix du patient pour son médecin de confiance privilégié parmi les professionnels de santé. En l'espace, il s'agit du médecin qui connaît le mieux le patient en cause et que ce dernier consulte régulièrement et prioritairement. Le choix du MR est exclusivement réservé aux patients. Pour pouvoir choisir un Médecin référent, le patient doit remplir les deux conditions suivantes :

- il doit être atteint d'au moins une affection de longue durée (ALD) dont la gravité ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé ainsi qu'un besoin de coordination en raison de l'intervention de plusieurs prestataires de soins ;
- il doit disposer d'un Dossier de Soins Partagé (DSP) actif auprès de l'Agence eSanté.

Le médecin auquel le patient s'adresse ne peut accepter les missions du Médecin référent que :

- s'il offre des soins primaires avec une approche globale, et ce en dehors du milieu hospitalier, et
- s'il relève des disciplines médicales de médecine générale et pédiatrie.

Quelles sont les missions du MR ?

Le MR joue un rôle central dans le suivi de santé de son patient qui l'a identifié préalablement comme son Médecin référent. Il coordonne l'ensemble des soins lui incombant et a pour mission d'orienter son patient vers d'autres professionnels de santé si besoin est. En outre, le MR doit suivre régulièrement le contenu du DSP du patient, et gérer son dossier médical en centralisant toutes les informations à sa disposition. Le Médecin référent peut dès lors aider non seulement à réduire le nombre de consultations médicales de son patient, mais éviter également des examens et analyses médicales redondants. De cette manière, il aide également à optimiser la consommation médicamenteuse du patient (par exemple en évitant un double emploi). Le MR s'engage à promouvoir la santé et la sécurité du patient, à guider le patient au travers du système de soins et à valoriser son rôle de médecin de confiance.

Avant de procéder à un bref état des lieux sur la situation relative au nouveau dispositif du « Médecin référent », il convient d'en rappeler préalablement quelques notions nécessaires à la compréhension de ce dispositif mis en place par le règlement grand-ducal du 27 novembre 2015.



Quel est le rôle du DSP dans le dispositif du MR ?

Le nouveau dispositif Médecin référent prévoit que, dès validation de la relation patient-médecin référent par la Caisse nationale de santé et notification à l'Agence eSanté, cette dernière crée le DSP du patient concerné si le DSP n'existe pas encore et le rend disponible immédiatement pour le Médecin référent et tout professionnel de santé à qui le patient donnerait les droits d'accès.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau dispositif MR, le DSP du patient sera étoffé des deux documents suivants :

- Depuis le 1^{er} juillet 2016 : le résumé des prestations. Il sera versé annuellement par la CNS dans le DSP, et consultable par le patient et son Médecin référent. Il est important de noter dans ce contexte que la CNS peut uniquement déposer le résumé des prestations, elle n'a aucun droit d'accès au DSP du patient. Ces documents seront alimentés au sein du DSP, au fil du traitement de la part de la CNS aux dates anniversaires respectives.
- À partir du 1^{er} janvier 2017 : le résumé patient. Il devra être déposé par le Médecin référent dans le DSP, et sera consultable par les médecins prenant en charge le patient à condition que celui-ci leur ait procuré le droit d'accès. Il est cependant possible pour les Médecins référents d'envoyer le résumé patient de leur patientèle dans le DSP dès à présent en utilisant leur logiciel compatible au DSP, ou en utilisant l'application Médecin référent mise à disposition à travers la plateforme eSanté.

En quoi le nouveau dispositif MR est-il différent par rapport au dispositif précédent ?

Le grand élément distinctif est le fait que le patient doit être atteint d'au moins une pathologie chronique grave qualifiée d'affection de longue durée (ALD) et qu'il doit disposer d'un DSP. Plus précisément, le règlement grand-ducal du 27 novembre 2015 a introduit un nouvel acte de soin, à savoir le «MR03». Ce dernier consiste en un «forfait pour la coordination des soins dans les cas de pathologies lourdes ou chroniques ou de soins de longue durée et pour le suivi régulier du contenu du DSP de la personne protégée atteinte d'au moins une pathologie chronique grave, qualifiée d'affection de longue durée (ALD) et dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé, ainsi qu'un besoin de coordination substantiel du fait de l'intervention de multiples prestataires de soins de santé».

Les pathologies chroniques graves qualifiées d'affection de longue durée figurent à l'article 20 du règlement grand-ducal précité. Il s'agit d'une liste de 32 affections de longue durée, comme par exemple la sclérose en plaques, les maladies d'Alzheimer et de Parkinson, la mucoviscidose etc.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de l'Agence eSanté : www.esante.lu ou bien celui de la Caisse nationale de santé : www.cns.lu.

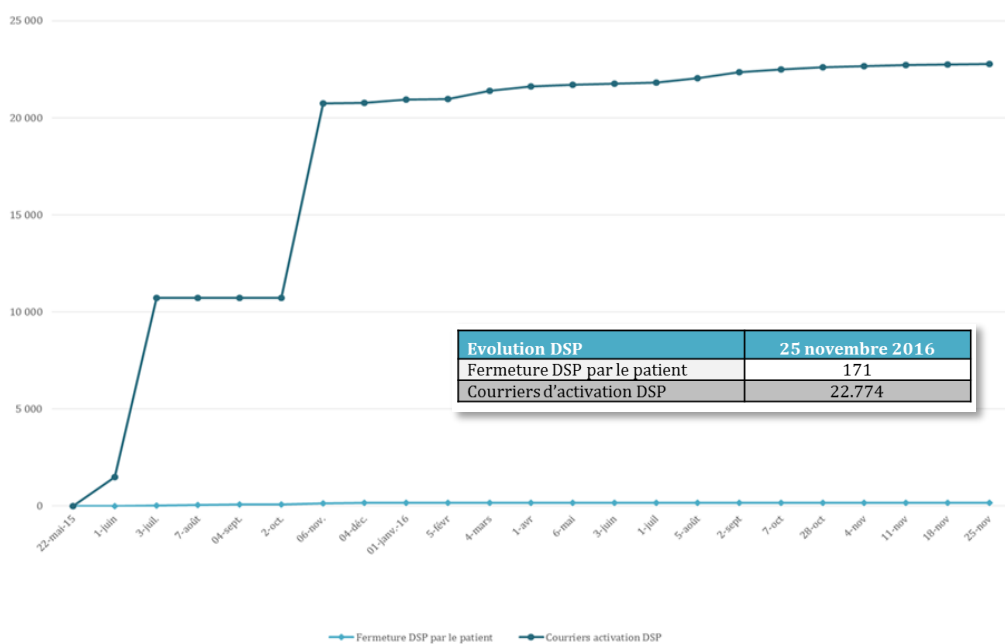
Statistiques

Evolution du nombre de Médecins Référents connectés à la plateforme eSante

Période de l'année:	Nombre de professionnels de santé:	Dont Médecins Référents:
Juin 2016	140	56
Juillet 2016	153	65
Août 2016	162	70
Septembre 2016	166	72
Octobre 2016	169	74
Novembre 2016	171	75

Nom de la structure	Nombre de PS potentiels
SHD (Stëftung Hëllef Doheem)	1 000
HRS	1 050
Tricentenaire	208
Laboratoires réunis	5
Laboratoires Ketterhill	5
Centre de Convalescence du château de Colpach	73
Croix-Rouge	600
RCP nationale Plateforme Cancer	15
IdeorCP (Clinique Bohler)	45
CHdN	950
TOTAL:	3 951

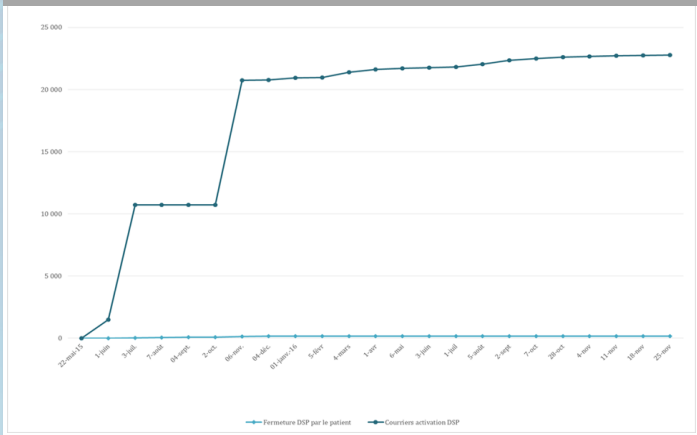
Evolution du nombre de DSP actifs



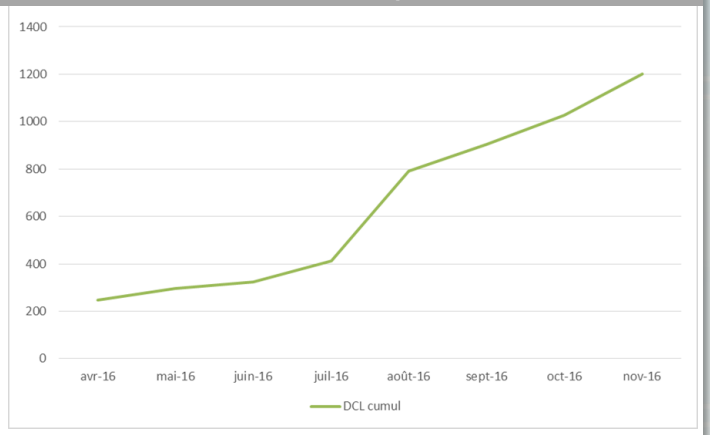
Nature/types de documents insérés dans les DSP actifs

Type du document	août-15	janv-16	mai-16	août-16	nov-16
Allergies intolérances reconnues	3	3	3	3	3
Antécédents familiaux	2	2	2	2	2
Antécédents médicaux et chirurgicaux	5	5	5	7	29
Bilan d'autonomie	1	1	1	1	1
Bilan fonctionnel	1	1	1	1	1
CR d'actes diagnostiques	1	1	4	253	1046
CR d'actes thérapeutiques	1	1	1	4	7
CR d'actes à visée préventive	1	1	1081	1081	1082
CR d'administration	1	1	1	1	1
CR de séjours hospitaliers et lettres de sorties	1	1	1	4	80
Carnet soins palliatifs	1	1	1	1	1
Certificats médicaux	2	2	2	5	838
Education	3	3	3	3	3
Expression du titulaire	51	117	144	169	193
Facteurs de risques individuels	2	2	2	2	2
Images radiologiques ou autres imageries médicales	2	2	2	122	491
Prothèses et appareillages	7	7	7	7	7
Rapports médicaux	3	6	6	8	28
Résultats d'examens biologiques	0	0	0	3	198
Résumé de Passage aux Urgences	3	3	3	4	20
Résumé des soins / Fiche de liaison de soins	0	0	0	7	10
Résumé patient	12	23	39	3 244	5 436
Schéma thérapeutique	0	0	0	0	1
Suivi de soins et actes pluridisciplinaires	0	1	1	2	2
Traitements médicamenteux	1	2	6	18	25
Traitements médicaux prescrits	1	1	1	3	4
Traitements préventifs prescrits ou administrés	1	1	2	2	2
Total:	106	188	1 319	4 957	9 513

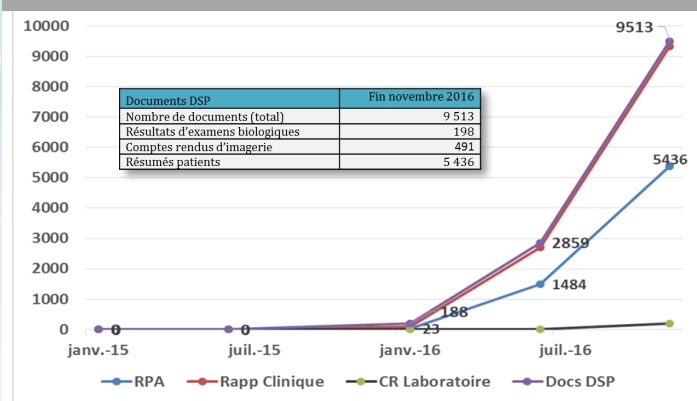
Evolution du nombre de DSP actifs



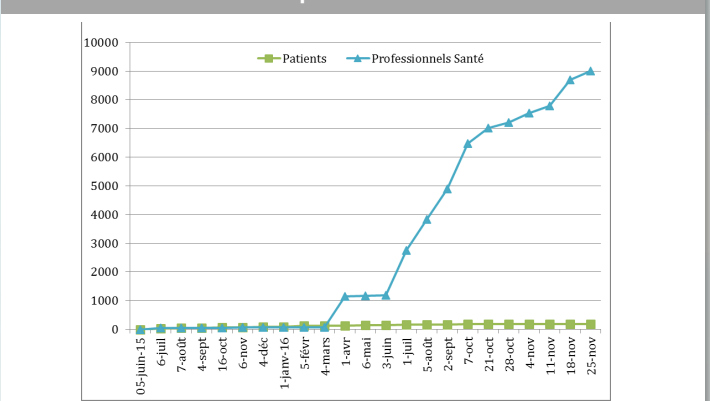
Cumul des déclarations MR03 depuis le mois de mars 2016



Evolution du nombre de documents insérés dans les DSP actifs



Evolution du nombre de documents déposés dans le DSP selon le profil des auteurs



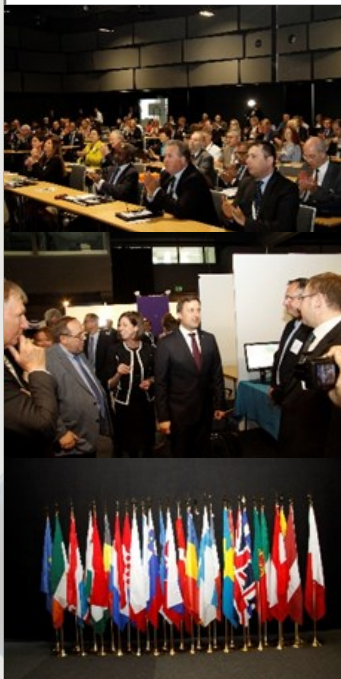


05-07 APRIL 2017

Med@Tel

LUXEMBOURG
BY ISFTEH

La conférence internationale autour de la e-santé et de la télémédecine qui vous offre conférences, ateliers et expositions



Plus de 400 participants
Plus de 40 nationalités
Plus de 200 présentations

Visitez notre pavillon d'exposition eSanté et assistez aux séances thématiques que nous organiserons autour d'outils digitaux appliqués à l'oncologie (intelligence artificielle, réunion de concertation pluridisciplinaire,...).

Des informations plus détaillées sur le programme et les conditions d'enregistrement vous seront communiquées dans notre prochaine newsletter.

Medetel, votre prochain rendez-vous e-santé,
au Luxexpo, du 5 au 7 avril 2017

Nous nous ferons un plaisir de vous accueillir à notre stand.
Besoin de plus d'infos?

Contactez: Daisy Smet / E-mail: daisy.smet@agence-esante.lu
ou consultez le site web de Medetel : www.medetel.eu

2015

2016

2017

2018

2019

Hervé Barge
Didier Barzin
Luis Batista
Nathalie Bertemes
Cindia Bessa
Samuel Danhardt
Giuseppe Fatone
Jens Ferring
Frédéric Haas

Jean-Claude Karasi
Violaine Langlet
Pascale Lucas
Frédéric Markus
Julien Sassella
Daniel Simion
Daisy Smet
Heiko Zimmermann
Camille Vottron

AGENCE
eSanté
LUXEMBOURG

D'Equipe vun der Agence eSanté wënscht Iech alles Guddes fir 2017
L'équipe de l'Agence eSanté vous présente ses meilleurs vœux pour 2017
Die Mitarbeiter von der Agence eSanté wünschen Ihnen viel Glück für 2017
The team of the Agence eSanté would like to extend its best wishes for 2017